

Energie renouvelable au Luxembourg

Energie et Environnement
Ingénieurs-Conseils S.A.



Présentation

- Objectifs environnementaux
- Cadre légal - subsides
- Situation actuelle de l'électricité verte
- Certificats verts ???



Objectifs environnementaux

■ Protocole de Kyoto

Réduction des émissions de CO₂ de 28% pour la période 2008-2012

(année de référence 1990)

émissions du secteur de l'électricité: **4.000.000 tCO₂**

■ Plan national pour un développement durable:

Production d'électricité verte :

5% de la consommation totale d'électricité en 2010 (2.5% en 1997)



Cadre légal

- Loi du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie
 - promotion de l'utilisation de l'énergie renouvelable
- Règlement grand-ducal du 30 mai 1994 concernant la production d'énergie basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération
 - rémunération par catégories de puissance
 - prime pour la production basée sur l'énergie éolienne et photovoltaïque



Cadre légal (suite 1)

- **Règlement ministériel du 6 décembre 1994**
 - octroi de subsides directs
 - sera remplacé au 01/01/2001
- **Nouvelles mesures à partir de 2001**
 - aides à l'investissement
 - augmentation substantielle des tarifs d'achat d'électricité verte

de 18 à 22 F/kWh pour le photovoltaïque (+3,1 F/kWh)

de 1 F/kWh pour les éoliennes (+3,1 F/kWh) de 1 à 3.000 kW

de 1 F/kWh pour l'hydraulique (+3,1 F/kWh) de 1 à 3.000 kW



Cadre légal (suite 2)

- Loi du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité
 - Ouverture du marché
 - actuellement clients > 100 GWh par an et par site (6 clients, soit 39% du marché)
 - 1.01.2001 clients > 20 GWh
 - 1.01.2003 clients > 9 GWh et distributeurs
 - 1.01.2005 clients > 1 GWh (75% de la consommation totale)



Cadre légal (suite 3)

- Obligation pour les gestionnaires de réseau de “prendre” l’électricité verte produite à un tarif réglementé
- Répartition des coûts supplémentaires dus à cette obligation entre tous les gestionnaires de réseau
- Taxe sur la consommation d’électricité, mais pas d’exemption pour l’électricité verte



Situation actuelle

■ Production d'électricité

Uniquement renouvelable et cogénération!

- Hydraulique: SEO (Grevenmacher, Palzem, Schengen-Apach), Etat (Esch/Sûre, Rosport, Ettelbrück), petits producteurs

Total: 35 MW

- Thermique: cogénération industrielle et domestique (48 MW), incinération de déchets (7MW)
- Eoliennes: 15 MW en 1999
- Biogaz

Projet TGV (350 MW)

■ Approvisionnement actuel

96% de la consommation totale

RWE Energie pour le réseau public et Electrabel pour la sidérurgie



Certificats verts ???

- En opposition avec subventions actuelles ??
- En opposition avec compte de compensation des obligations de service public??
- Possibilité de tarif vert proposé par les différents distributeurs ??
- Mise en concurrence des sources d'énergie renouvelable du Luxembourg avec les autres pays!